



## CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (HLCAS)

Montréal, 12 – 14 septembre 2012

### ORDRE DU JOUR, PROGRAMME PROVISOIRE ET AUTRES DISPOSITIONS

(Note présentée par le Secrétariat)

#### SOMMAIRE

Ordre du jour, programme provisoire et autres dispositions prises en vue de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS).

**Suite à donner :** la Conférence est invitée à approuver son ordre du jour et son programme provisoire, présentés en Appendices A et C.

#### 1. INTRODUCTION

1.1 La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation se tiendra au siège de l'OACI du 12 au 14 septembre 2012. Son ordre du jour est reproduit en Appendice A.

1.2 Les objectifs de cette conférence sont les suivants : donner une occasion aux États et aux parties prenantes de l'aviation de discuter des défis actuels et futurs pour la sûreté de l'aviation ; forger un consensus mondial sur les priorités clés de la sûreté de l'aviation ; et faire en sorte que les engagements exprimés par les États lors de la série de conférences régionales tenues en 2011 et 2012 aboutissent à une mise en œuvre harmonisée de la Déclaration de l'OACI sur la sûreté de l'aviation, au moyen d'une conférence internationale renforcée. On s'attend aussi à ce que la conférence convienne de recommandations relatives à une orientation de politique concernant des questions aéronautiques critiques, donnant ainsi au Secrétariat des objectifs clairs en matière d'activités de programme.

#### 2. INVITATIONS ET INSCRIPTION

2.1 Des invitations à la Conférence ont été envoyées à tous les États membres de l'OACI. Les organisations internationales et les associations de l'industrie dont la liste figure en Appendice B ont été invitées en qualité d'observateurs.

2.2 Tous les participants sont encouragés à se préenregistrer au moyen du formulaire d'inscription en ligne qui se trouve sur le site web de la Conférence ([www.icao.int/meetings/avseconf](http://www.icao.int/meetings/avseconf)). Des lettres de créance sont exigées et peuvent être envoyées à l'avance au Secrétaire général par courriel (à l'adresse [avseconf@icao.int](mailto:avseconf@icao.int)), ou être déposées sur place au moment de l'inscription. Le centre d'inscription, qui se trouve au rez-de-chaussée du siège de l'OACI, situé au 999, rue University, Montréal

(Québec), Canada, sera ouvert le 11 septembre de 14 à 17 heures, le 12 septembre de 7 h 30 à 17 heures et le 13 septembre de 8 à 10 heures. Il est demandé aux participants de remplir complètement le formulaire d'inscription et de fournir une carte de visite.

### 3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

3.1 La Conférence sera régie par le *Règlement intérieur permanent des réunions dans le domaine de la navigation aérienne* (Doc 8683). On notera que le Conseil (C-DEC195/1) est convenu d'amender la Règle 26 du Doc 8683 en fonction de la pratique adoptée par l'Organisation et qui consiste à remplacer les procès-verbaux sommaires par un résumé des résultats de la Conférence, à présenter dans le rapport de la Conférence, qui doit être examiné le vendredi 14 septembre 2012.

### 4. PROGRAMME ET CALENDRIER

4.1 Les séances se tiendront de 9 h 30 à 12 h 30 (séance du matin) et de 14 à 17 heures (séance de l'après-midi), avec des pauses-rafraîchissements de 30 minutes le matin et l'après-midi. La Conférence travaillera en organe plénier et son programme provisoire figure en Appendice C. La Conférence se tiendra dans la salle de l'Assemblée, au quatrième étage de l'immeuble de l'OACI, situé au 999, rue University, Montréal (Québec), Canada. La cafétéria de l'OACI, située au cinquième étage, est ouverte aux participants à l'heure du déjeuner.

4.2 La présentation officielle des notes de travail auxquelles il est attendu que les États ou les observateurs donnent une suite en particulier devra éventuellement être limitée pour pouvoir maximiser le temps disponible pour les débats de fond sur chacun des points de l'ordre du jour. Les notes d'information, à savoir les notes qui n'appellent aucune décision particulière de la Conférence, ne seront pas présentées officiellement. Elles feront cependant partie du rapport de la Conférence.

4.3 La Conférence devra achever l'examen des principaux points de l'ordre du jour pour le jeudi 13 septembre 2012 en fin de journée afin de permettre la préparation, l'examen et l'approbation des projets de conclusions et recommandations.

### 5. LANGUES

5.1 Les langues de travail de la Conférence sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

### 6. DOCUMENTATION

6.1 Dans la mesure du possible, la Conférence se déroulera sans papier et seule la documentation produite pendant la Conférence sera distribuée sous forme imprimée (deux exemplaires par État et un exemplaire par organisation observatrice).

6.2 Les notes de travail reçues au siège de l'OACI d'ici le **20 juillet 2012** seront traduites et affichées sur le site de la Conférence avant le début de celle-ci. Les notes reçues après le 20 juillet 2012 ne seront pas traduites par l'OACI et seront traitées dans la ou les langues dans lesquelles elles auront été soumises. L'OACI ne traitera pas les notes reçues après le 20 août 2012. Il importe de noter que la date

limite de soumission de la documentation sera rigoureusement respectée et qu’aucun document supplémentaire ne pourra être distribué sur place.

6.3 Afin de faciliter l’impression de la documentation dans les délais voulus et son utilisation par la Conférence, les États et les organisations sont priés d’observer les règles régissant la disposition, le contenu et la longueur des documents. Les notes de travail doivent être limitées à quatre pages de texte, appendices compris. Par principe, les notes de travail de plus de quatre pages et les notes d’information ne sont plus traduites par l’Organisation.

6.4 Seules les notes de travail présentées par les États seront traduites ; les documents provenant d’organisations internationales et d’associations de l’industrie ne seront distribués que dans la ou les langues dans lesquelles elles auront été présentées. La documentation destinée à la Conférence sera publiée sur le site web de l’OACI ([www.icao.int/meetings/avsecconf](http://www.icao.int/meetings/avsecconf)) à mesure qu’elle sera disponible. Des modèles pour la présentation des notes de travail et d’information sont disponibles sur le site web en vue de la préparation de la documentation.

## 7. **ATTRIBUTION DES PLACES**

7.1 L’attribution des places lors de la Conférence sera basée sur les fiches de préinscription et sera progressivement mise à jour d’après les renseignements obtenus lors de l’inscription sur place. Chaque délégation représentant un État membre peut s’attendre à un maximum de quatre sièges réservés (deux à la table et deux derrière) désignés par plaques nominatives disposées dans l’ordre alphabétique des noms des États. D’autres sièges seront réservés selon les disponibilités.

7.2 Les participants qui représentent des organisations internationales et des associations de l’industrie trouveront leurs sièges désignés par plaques nominatives, après les États. Tous les autres participants sont invités à prendre place dans les zones non réservées aux États ou aux observateurs, au fond de la salle de l’Assemblée, sous réserve des disponibilités. D’autres places sont disponibles au balcon du cinquième étage, auquel on peut accéder par les ascenseurs n<sup>os</sup> 7 ou 8 ou par les escaliers situés immédiatement devant les portes de la salle de l’Assemblée au 4<sup>e</sup> étage.

7.3 Pour faciliter le fonctionnement du système informatisé de microphones, il est important que les délégués restent à leur place. Ceux qui auraient besoin de plus amples renseignements, ou d’aide s’ils souhaitent changer de place, sont priés de contacter un membre du Secrétariat. Prière de ne pas laisser de documentation ou d’autres effets personnels dans la salle de conférence la nuit.

-----

## APPENDICE A

### CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)  
12 – 14 septembre 2012

#### ORDRE DU JOUR

1. Énoncé OACI du contexte de risque à l'échelle mondiale
2. Renforcer la sûreté du fret aérien
3. Combattre la menace interne
4. Évolution du processus d'audit de sûreté de l'aviation – transparence
5. Renforcement des capacités et assistance technique
6. Assurer la pérennité des mesures de sûreté de l'aviation – équivalence
7. Rôle du Programme de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM), des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et du dossier passager (PNR)
8. Stimulation des développements technologiques et de l'innovation
9. Questions diverses

-----

## APPENDICE B

### CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)  
12 – 14 septembre 2012

#### ORGANISATIONS INTERNATIONALES INVITÉES À LA CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

##### Liste des organisations internationales pouvant être invitées aux réunions de l'OACI

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)  
Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)  
Association du transport aérien international (IATA)  
Civil Air Navigation Services Organization (CANSO)  
Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)  
Commission arabe de l'aviation civile (CAAC)  
Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC)  
Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)  
Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA)  
Conseil international de l'aviation d'affaires (IBAC)  
Conseil international des aéroports (ACI)  
Conseil international des associations de propriétaires et pilotes d'aéronefs (IAOPA)  
Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA)  
Global Express Association (GEA)  
L'association internationale du fret aérien (TIACA)  
Organisation des États américains (OEA)  
Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)  
Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.-Interpol)  
Programme alimentaire mondial (PAM)  
Union africaine (UA)  
Union européenne (UE)  
Union postale universelle (UPU)

##### Invités qui ne figurent pas sur la liste des organisations internationales pouvant être invitées aux réunions de l'OACI

Agence de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (CASSOA)  
Association internationale de charter aérien (IACA)  
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)  
Département de l'appui aux missions des Nations Unies (DAM-ONU)  
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (UNCTED)  
European Travel Retail Council (ETRC)  
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)  
Organisation mondiale des douanes (OMD)  
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)  
Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

-----

## APPENDICE C

### CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

Siège de l'OACI, Montréal (Canada)  
12 – 14 septembre 2012

#### PROGRAMME PROVISOIRE

##### Mercredi 12 septembre 2012

- 9 h 30 – 11 h 15      **Ouverture officielle**
- Allocution de l'honorable Denis Lebel, Ministre des Transports, Canada
  - Allocution du Président du Conseil
  - **État des efforts régionaux en matière de sûreté de l'aviation** — La Conférence examinera les résultats clés des conférences régionales. Des exposés seront présentés par les États qui ont accueilli et appuyé les conférences régionales sur la sûreté de l'aviation en 2011 et 2012.
  - Élection du Président et du Vice-président
  - Adoption de l'ordre du jour
- 11 h 15 – 11 h 45      *Pause-café offerte par le Venezuela au foyer de la salle de l'Assemblée*
- 11 h 45 – 12 h 30      Point 1 de l'ordre du jour — **Énoncé du contexte de risque à l'échelle mondiale** — La Conférence examinera un projet d'Énoncé du contexte de risque mondial à prendre en compte par les États dans leurs processus nationaux d'évaluation de la menace et du risque.
- 12 h 30 – 14 h      *Déjeuner offert par l'Arabie saoudite au salon des délégués (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages)*
- 14 h – 15 h 15      Point 2 de l'ordre du jour — **Renforcer la sûreté du fret aérien** — La Conférence examinera la marche à suivre en ce qui concerne un cadre exhaustif pour la sûreté du fret aérien.
- 15 h 15 – 15 h 45      *Pause-café offerte par la France au foyer de la salle de l'Assemblée*
- 15 h 45 – 16 h 15      Point 2 de l'ordre du jour — **Renforcer la sûreté du fret aérien** — suite
- 16 h 15 - 17 h      Point 3 de l'ordre du jour — **Combattre la menace interne** — La Conférence réaffirmera le consensus réalisé sur l'idée de renforcer la norme 4.2.6 de l'Annexe 17 pour s'occuper de la menace interne et préconisera une approche mondiale commune et cohérente à la question de la menace interne.
- 17 h 30 – 19 h 30      **Réception offerte par le Président du Conseil et le Secrétaire général**  
*au salon des délégués (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages)*

**Jeudi 13 septembre 2012**

- 8 h – 9 h 30 *Petit déjeuner offert par l'Indonésie au foyer de la salle de l'Assemblée*
- 9 h 30 – 10 h 45 Point 4 de l'ordre du jour — **Évolution du processus d'audit de sûreté de l'aviation – transparence** — La Conférence recevra des renseignements sur l'évolution de l'USAP. Elle recommandera le niveau approprié de divulgation des résultats des audits.
- 10 h 45 – 11 h 15 *Pause-café offerte par le Japon au foyer de la salle de l'Assemblée*
- 11 h 15 – 12 h 30 Point 5 de l'ordre du jour — **Renforcement des capacités et assistance technique** — La Conférence examinera la mise en œuvre en cours de la Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté de l'aviation de l'OACI et l'élaboration de stratégies d'assistance régionales, et elle formulera des recommandations appropriées relatives à la fourniture d'assistance et aux initiatives de renforcement des capacités.
- 12 h 30 – 14 h *Déjeuner offert par les Émirats arabes unis au salon des délégués (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages)*
- 14 h – 15 h 15 Point 6 de l'ordre du jour — **Assurer la pérennité des mesures de sûreté de l'aviation – équivalence** — La Conférence prendra note des défis que pose la durabilité de mesures de sûreté de l'aviation présentant un bon rapport coût-efficacité par rapport à l'évolution des menaces et des risques, et elle formulera des recommandations appropriées.
- Point 7 de l'ordre du jour — **Rôle du Programme de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM), des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et du dossier passager (PNR)** — La Conférence examinera la stratégie DVLM proposée, recommandera que les États se joignent au Répertoire de clés publiques et leur demandera de promouvoir davantage la normalisation et l'uniformité dans les systèmes d'échange de données RPCV/PNR.
- 15 h 15 – 15 h 45 *Pause-café offerte par les États-Unis au foyer de la salle de l'Assemblée*
- 15 h 45 – 17 h 00 Point 8 de l'ordre du jour — **Stimulation des développements technologiques et de l'innovation** — La Conférence prendra note des développements technologiques en sûreté de l'aviation et préconisera un dialogue accru entre régulateurs, organisations, constructeurs et fournisseurs de services de sûreté en ce qui concerne l'avenir des systèmes et processus de détection en matière de sûreté, y compris pour la détection des liquides, aérosols et gels.
- Point 9 de l'ordre du jour — **Questions diverses**
- 17 h 30 – 19 h 30 **Réception offerte par le Canada**  
*au salon des délégués (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages)*

**Vendredi 14 septembre 2012**

9 h 30 – 10 h 45

**Approbation des conclusions et recommandations**

10 h 45 – 11 h 15

*Pause-café offerte par le groupe africain au foyer de la salle de l'Assemblée*

11 h 15 – 12 h 30

**Approbation des conclusions et recommandations — suite**

**Approbation du communiqué de la Conférence**

**Clôture**

— FIN —